

Lettre ouverte

Paris, le 16 avril 2020

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Bruno Le Maire,
Monsieur le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier Véran,
Madame la Ministre du Travail, Madame Muriel Pénicaud,
Madame la Secrétaire d'État, Madame Agnès Pannier-Runacher,

La distribution d'eau potable est essentielle.

Les acteurs de la gestion de l'eau sont reconnus par l'Etat comme des Opérateurs d'Importance Vitale. Il est donc nécessaire que tous les acteurs donneurs d'ordres, fabricants, distributeurs, installateurs et prestataires de la filière stratégique de l'eau soient considérés comme des opérateurs économiques essentiels. Des réseaux d'infrastructures enterrés jusqu'à la distribution d'ECFS¹ dans les bâtiments, chaque maillon est essentiel. Pourtant, en France, si l'accès à l'eau est considéré comme vital, notre secteur producteur d'infrastructures et réseaux n'apparaît pas clairement dans des activités essentielles, comme c'est déjà le cas par exemple aux USA².

Que ce soit pour les réseaux enterrés ou pour les réseaux à l'intérieur des bâtiments de santé, d'habitation ou industriels, la distribution de l'eau est vitale. **Sans réseaux d'eau potable et d'assainissement fonctionnels, le confinement et les mesures barrières deviennent impossibles à appliquer** : se laver le plus souvent possible les mains, le fonctionnement des hôpitaux,... Les interventions urgentes doivent rester possibles, tout comme l'équipement de nouveaux bâtiments.

A l'aide du Guide de Préconisation pour la Sécurisation Sanitaire de l'OPPBTP, l'activité des chantiers doit pouvoir reprendre, dans un cadre défini de sécurité des compagnons et des salariés. **Pour les installations de réseaux d'eau potable et sanitaire, les tubes en matériaux de synthèse³ permettent des interventions ou des réalisations de réseaux sur sites simples, avec peu de moyens humains et matériels, garantissant le respect des préconisations de manière optimale.** De surcroît, les tubes en PEX, PB et multicouches garantissent un haut niveau de qualité sanitaire de l'eau. Ils sont fabriqués selon des normes françaises et internationales, certifiés par tierce partie (marque nationale NF545, ou procédé sous ATEC, ACS...) gage de qualité et de sécurité

En tant qu'industriels responsables, nous sommes conscients du rôle que nous avons tous à jouer, durant cette crise sanitaire du Covid19. Toutes les mesures sont prises pour allier protection des équipes et des tiers, et rester en veille active pour suivre la demande et répondre aux sollicitations.

L'ensemble de notre filière - fabricants-distributeurs-installateurs - est mobilisée, solidaire et opérationnelle et nous en appelons aux pouvoirs publics pour permettre l'ensemble de cette filière de redémarrer rapidement, grâce à des dispositifs de protection et mise en sécurité disponibles et accessibles, des mesures de protection applicables in situ et un message clair en terme de responsabilité de chacun.

Florent Kieffer
Président du Cochebat

Philippe de Beco
Président FNAS

Franck Bernigaud
Président de la FNBM

¹ Eau Chaude Froide Sanitaire

² [Memorandum](#) on identification of essential critical infrastructure workers during Covid-19 response - US Dpt of Homeland Security

³ Matières plastiques : PB Polybutène PEX Polyéthylène Réticulé ou PERT polyéthylène de meilleure résistance à la température

COCHEBAT - Syndicat national les industriels producteurs de tubes en matériaux de synthèse et de systèmes intégrés de distribution d'eau, chauffage et sanitaires

Cochebat est une organisation professionnelle qui a pour mission la défense et la promotion des systèmes d'hydro-distribution. Depuis sa création en 1984, COCHEBAT avec les principaux acteurs du marché en France est engagé dans les actions nécessaires pour garantir des normes d'installations sanitaires et chauffage performantes et qualitatives.

Contact :

Anne-Marie LAYLLE

Responsable de la communication

am.laylle@syplast.org

11 bis rue de Milan 75009 Paris

Tél. : 01 53 32 79 79

www.cochebat.org

FNAS – Fédération Française des Négociants en Appareils Sanitaires, Chauffage, Climatisation et Canalisation

La Fnas a été créée en 1929, sous forme de syndicat professionnel (loi de 1884 et ses avenants). Elle représente 200 sociétés adhérentes et 2 200 points de vente, 20 000 salariés et un chiffre d'affaires de 6 milliards €, soit 90 % du marché de la distribution de matériel sanitaire, chauffage-climatisation et canalisation. La Fnas est perçue par ses interlocuteurs institutionnels et économiques comme la principale instance représentative du secteur. Plus d'information : www.fnas.fr

Contact

17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS

fnas@fnas.fr

Tél : 01 72 38 92 60

FNBM – Fédération Nationale du Négoce de Bois et des Matériaux de Construction

La Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction est la principale organisation professionnelle représentative de la distribution bâtiment. Elle agit au cœur de la filière constructive et représente 1.200 adhérents répartis sur 5.500 points de vente pour un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros. Elle gère les conventions collectives du négoce des matériaux de construction et du négoce de bois en lien avec les partenaires sociaux englobant plus de 78000 salariés.

Pour plus d'information : www.fnbm.fr

Contact

215 bis, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Tél : 01 45 48 28 44

contact@fnbm.fr